



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/L.406
24 avril 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Douzième session

Accra (Ghana)
20-25 avril 2008

Résumé des délibérations de la table ronde thématique 2

Mettre en place un environnement institutionnel propice à un accroissement de l'investissement étranger et à un développement durable

1. La table ronde thématique intitulée «Mettre en place un environnement institutionnel propice à un accroissement de l'investissement étranger et à un développement durable» a rassemblé des ministres et des hauts responsables de toutes les régions du monde ainsi que des chefs d'organisation internationale et des représentants d'entreprise et de la société civile.
2. Animé par S. E. M. B. Mkapa, Coprésident du Fonds pour le climat d'investissement en Afrique (et ex-Président de la Tanzanie), le panel était composé de S. E. M. G. L. Peiris, Ministre du développement des exportations et du commerce international de Sri Lanka; S. E. M. C. Mamoghli, Vice-Ministre du commerce de la Tunisie; S. E. M. S. Kiwanuka, Ministre d'État aux finances, à la planification et au développement économique de l'Ouganda; S. E. M. R. Robinson, Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Jamaïque; S. E. M. Yi Xiaozhun, Vice-Ministre du commerce de la République populaire de Chine; S. E. M. A. B. Baiget, Vice-Ministre et Secrétaire général au commerce au Ministère de l'industrie, du tourisme et du commerce de l'Espagne; S. E. M. M. Belka, Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (et ancien Premier Ministre de Pologne); et M. M. Amano, Secrétaire général adjoint de l'OCDE. Les intervenants étaient M^{me} D. G. Wöhrle, Secrétaire d'État au Ministère de l'économie de l'Allemagne; M. M. Laanemae, Secrétaire adjoint aux affaires du développement économique au Ministère des

affaires étrangères de l'Estonie; M^{me} J. Coté, Représentante permanente de la CCI, à Genève; M^{me} M. V. Stichele, SOMO – Centre de recherche sur les sociétés multinationales; M. F. Sedano, Directeur des opérations et de la promotion des investissements à l'Agence nationale pour la promotion de l'investissement de l'Argentine; et M. A. M. B. Daramy, Commissaire au commerce, aux douanes, à l'industrie, aux mines et à la libre circulation de la CEDEAO.

3. Les participants à la table ronde se sont penchés sur les principales questions relatives au renforcement de la dimension développement des politiques nationales et internationales de l'investissement et au renforcement des capacités institutionnelles nécessaires pour augmenter les avantages sur le plan du développement qui pourraient découler du développement de l'investissement et de l'entreprise. Les délibérations tournaient autour de huit problèmes stratégiques posés par la nécessité de mettre l'investissement étranger direct (IED) au service du développement tel qu'ils ressortaient des examens des politiques d'investissement effectués par la CNUCED et d'autres activités de l'organisation dans le domaine de l'investissement. Ces problèmes étaient les suivants: mettre à niveau l'économie; instaurer des liens entre les entreprises; faire sauter les verrous liés à la taille des petits pays; rénover les infrastructures; accroître la compétitivité systématique; aider les pays en transition; protéger l'environnement; et contribuer à l'édification de la paix.
4. Les participants ont noté que l'IED pouvait apporter aux pays d'accueil non seulement des capitaux mais également des technologies, du savoir-faire en matière de gestion et un accès à de nouveaux marchés, tout en contribuant aussi à la création d'emplois, à l'accroissement des recettes fiscales et à la mise en place d'infrastructures et de capacités de production. Cela étant, ces effets positifs ne sont pas automatiques et les pouvoirs publics doivent prendre des mesures propres à faciliter l'IED, à préserver l'intérêt général dans la conduite des affaires et à réduire autant que faire se peut les risques tout en maximisant l'éventail plus large des avantages que l'IED peut apporter au plus grand nombre.
5. Outre le souci de rendre leur «environnement logiciel» (c'est-à-dire les systèmes judiciaires, les partenaires recherchés pour les traités d'investissement étranger et la garantie de protection des droits de propriété intellectuelle) plus attirant pour les investisseurs étrangers, les pays doivent aussi renforcer leur «environnement matériel», c'est-à-dire leurs services

publics de distribution et leurs infrastructures. L'investissement privé dans l'infrastructure doit être renforcé, notamment par des partenariats entre les secteurs public et privé. La mise en place de structures solides en matière de TIC revêt une importance capitale.

6. L'IED peut également faciliter le processus par lequel passent les pays en transition, à savoir la création du cadre réglementaire et institutionnel d'une économie de marché, la diversification, la structure de propriété et la réforme des entreprises publiques. Parallèlement, il faut prendre soin d'éviter les effets préjudiciables de l'IED, par exemple la dissuasion ou l'exclusion des entreprises locales et de l'investissement autochtone, ainsi que les effets préjudiciables des politiques conçues pour attirer l'IED, par exemple la course vers le bas en matière d'incitation fiscale.

7. Les petits pays rencontrent des problèmes particuliers lorsqu'il s'agit de surmonter les contraintes liées à la taille de leur économie pour attirer l'IED et les avantages qui en découlent. Il arrive que le marché local soit trop petit pour attirer un investissement étranger notable et l'entrée sur ce marché de sociétés étrangères dominantes peut empêcher une véritable concurrence. Il faudrait que les petits pays engagent une action dynamique de renforcement des infrastructures et des qualifications, d'élaboration de politiques du travail, de facilitation de la diversification et de la rénovation, de manière à surmonter les blocages. Une bonne gouvernance, la stabilité et la qualité, le coût et la disponibilité d'une infrastructure et du capital humain sont également très importants, tout comme le renforcement des marchés par des accords commerciaux, régionaux ou des accords bilatéraux avec des pays à économie plus puissante.

8. Le règlement des difficultés environnementales liées à la croissance de l'économie mondiale nécessite une coopération à l'échelle planétaire. Cette coopération doit être centrée sur la promotion de l'action du secteur productif visant à contribuer à l'atténuation de la dégradation de l'environnement par le recours à un investissement plus écologique. Les pouvoirs publics doivent adopter des règles et des réglementations propres à orienter l'activité économique vers des domaines plus favorables à l'environnement, tels que le développement des technologies propres.

9. Par ailleurs, les meilleures pratiques d'investissement doivent reposer sur une meilleure analyse coûts-avantages de façon à tenir compte des coûts sociaux et des avantages potentiels

des investissements étrangers. Ces analyses devraient également porter sur les politiques suivies pour attirer l'investissement étranger direct et ses avantages et elles devraient être partagées par toutes les parties prenantes.

10. Des politiques spécifiques par pays sont nécessaires pour aider les pays en développement à retirer le maximum d'avantages économiques sur le long terme de l'investissement étranger. Maintenir un réseau dynamique de petites et moyennes entreprises et veiller à ce que les activités des sociétés étrangères n'aient pas un effet de dissuasion ou d'exclusion sur les investisseurs locaux, telle est la considération clef à cet égard, tout comme la promotion de la liberté des entrepreneurs et la privatisation par étapes. Les traités d'investissement bilatéraux pouvaient contribuer à la création d'un environnement institutionnel propice au renforcement de l'État de droit et à l'instauration de la stabilité juridique dont les entreprises ont besoin, sans pour autant empiéter sur la souveraineté des pays d'accueil et leur droit à décider des types d'investissement qu'ils autorisent.

11. L'identification des meilleures pratiques face à ces problèmes stratégiques plus vastes aiderait à faire en sorte que l'IED ait un effet positif et durable sur le processus de développement de tous les pays, permettant aux États membres de saisir les occasions qui s'offrent à eux et de relever les défis de la mondialisation pour le développement. Le rôle des organismes de promotion des investissements et la nécessité de renforcer la coopération entre la CNUCED et l'Association mondiale (WAIPA) qui regroupe ces organismes ont été également soulignés.

12. La création d'un environnement institutionnel qui permette aux pays de surmonter ces difficultés demeure la tâche principale des responsables dans tous les pays, en particulier dans les pays en développement et en transition. Pour régler cette question, les responsables des politiques devraient se reporter aux enseignements tirés des expériences réussies et des échecs passés dans ce domaine. L'ensemble de politiques élaboré à partir de l'expérience acquise dans la mise en œuvre du Cadre d'action pour l'investissement de l'OCDE pourrait être utile à cet égard. Les responsables des pays devraient également engager une action d'apprentissage collectif visant à mettre en commun les meilleures pratiques. Celles-ci devraient être diffusées largement, y compris dans le cadre d'un dialogue international tel que celui préconisé par le

Sommet du G-8 de 2007 et dans le Consensus de Monterrey sur le financement du développement.

13. En tant qu'instance pour l'élaboration d'un consensus international sur l'IED et le développement, la CNUCED est bien placée pour poursuivre cette action de création d'un inventaire des meilleures pratiques en vue d'aider les pays en développement et les pays en transition à mettre l'investissement au service de leur développement.
